

▶ Renouveau des générations

Rencontre avec les bénéficiaires de la Dotation Élevage Cavac

PAGE 4

ACTUALITÉS

Le Rallye Bio : focus sur le réchauffement climatique en 2050

P.5



SERVICES ET TECHNIQUES

Damien Chiron, producteur de plants de pommes de terre

P.7



FAITS ET GESTES
Cavac prend le large avec Bénéteau !

P.8



Plus d'un million d'euros de « Dotation Élevage » accordé par Cavac en 18 mois

Depuis début 2022, c'est-à-dire en 18 mois, la coopérative a accordé **plus d'un million d'euros en « dotation élevage »** pour accompagner la reprise de 118 exploitations du territoire, avec de l'élevage.

Avec près de 60 % de cette enveloppe, orientée vers les bovins (viande et lait) et près de 30 % vers les petits ruminants (brebis laitières, ovins viande et caprins).

Un chiffre qui est allé au-delà des hypothèses initiales alors même que le contexte sanitaire en volailles n'a pas permis de développement sur les espèces concernées.

À travers cette mesure, Cavac démontre sa stratégie pour défendre l'élevage et témoigne de son profond ancrage territorial.

L'enveloppe est d'autant plus remarquable que, rappelons-le, la dotation est une **aide directe** de la coopérative et non-pas une avance remboursable ; d'autant plus remarquable également que cette mesure vient en supplément de « Plans Avenir Élevage » déclinés sur la plupart des espèces et permettant d'accompagner les installations via des filets de sécurité au niveau des marges, des avances remboursables & financement de cheptel, des caisses de péréquation, etc.

Malgré cela, bon nombre d'éleveurs continuent à éprouver des difficultés pour trouver un successeur motivé.

Les évolutions erratiques des prix des céréales démontrent pourtant que le modèle polyculture-élevage reste le plus résilient dans la durée, notamment sur les secteurs de bocage.

Alors soyez Mesdames et Messieurs les éleveurs et éleveuses, nos meilleurs ambassadeurs.

N'hésitez pas à proposer aux jeunes qui se posent des questions pour s'installer, de se rapprocher de nos équipes pour approfondir leur projet. Et ce sans aucune forme d'engagement.

Fabien Picard
Directeur économie
et projets sur les exploitations.

► VIE COOPÉRATIVE

Rencontre avec la coopérative NatUp de Normandie



La rencontre s'est conclue au silo portuaire des Sables-d'Olonne qui exporte des céréales en Europe, notamment du blé dur en filière qualité pour la fabrication des pâtes.

NatUp est une coopérative basée dans la région de Normandie dont le siège se trouve à Rouen. Dans le cadre d'un échange avec les jeunes agriculteurs de Cavac, ils sont venus découvrir la coopérative. Au programme, découverte de la filière chanvre et visite du silo portuaire des Sables-d'Olonne.

NatUp est un groupe coopératif agricole et agroalimentaire composé de 1 800 salariés et 7 000 agriculteurs et agricultrices. La coopérative développe des filières variées en productions végétales et animales : céréales à paille, oléagineux, semences, légumes (lentille, betterave, pomme de terre), bovins ou ovins. Elle s'est également spécialisée dans la découpe,



Échanges avec Franck Bluteau, président délégué de Cavac, dans une de ses parcelles de chanvre pour expliquer l'itinéraire technique.

la transformation et la commercialisation de viandes bovines, porcines, ovines et de volailles, avec Les éleveurs de la Charentonne, ainsi que l'exportation de céréales avec le port de Rouen, ou encore dans la filature du lin.

Ces similitudes avec Cavac, en termes de dimension, de secteurs d'activité et de productions atypiques telles les plantes à fibres ou l'agroalimentaire, ont motivé la rencontre entre les deux coopératives.

Le chanvre à l'honneur: visite de Cavac Biomatériaux

La première journée a été marquée par la visite de l'usine de transformation de chanvre en isolant Biofib, située à Sainte-Gemme-la-Plaine. « Dans le chanvre tout est bon », de la graine pour l'huile, à l'écorce extérieure (chênevotte) pour le paillage, ou le cœur de la tige pour la fibre et l'isolation. Après le défibrage de la paille, les fibres sont pressées en panneaux isolants afin d'obtenir les qualités acoustiques et thermiques souhaitées.

La visite s'est poursuivie dans une parcelle de chanvre pour montrer les intérêts de la plante. La culture assure une rotation bénéfique contre les bio-agresseurs, notamment le piétin échaudage. Il recouvre rapidement le sol et empêche les mauvaises herbes de se développer. On dit qu'un blé cultivé après un chanvre obtient une meilleure fertilité entre 5 à 7 quintaux de plus car son système racinaire, qui descend jusqu'à 1 mètre de profondeur, crée les futures galeries pour acheminer l'eau et les autres éléments pour la culture suivante. ■

► HONNEUR AUX AGRICULTRICES

Direction La Rochelle pour la journée des agricultrices

La journée a débuté par la visite d'Atlantique Alimentaire, filiale de Cavac, spécialisée dans la fabrication de tartes, quiches, crêpes. Après une belle averse orageuse, le groupe de 40 femmes a mis le cap vers Fort Boyard.



Les Bottées gagnent un prix !

Les agricultrices engagées pour la féminisation des instances agricoles, ont été récompensées par le « Coup de cœur » du jury du Prix Coop Com organisé par La Coopération Agricole.

Visiter, apprendre, réseauter, les rencontres font partie des objectifs du groupe Les Bottées. Il y a un an, Lucie Mainard, alias **Les Jolies Rousses**, administratrice de la coopérative, a donné l'impulsion, portée par le Conseil d'administration. Mère ou non, célibataire, jeune ou moins jeune, éducatrice, agronome, éleveuse, gestionnaire, comptable... déjà 20 agricultrices ont rejoint le groupe avec leurs riches expériences de vie.



Le constat de la féminisation chez Cavac ?

- ✓ 25 % de femmes cheffes d'exploitation, co-exploitantes ou associées
- ✓ 6 % des femmes élues dans nos instances décisionnelles
- ✓ 2 femmes sur 29 membres du Conseil d'administration

Pour Lucie Mainard, il ne s'agit pas de viser la parité mais la bonne représentativité, à l'image des sociétaires de la coopérative, soit 25 % de femmes dans nos instances de décision.

► RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Rencontre avec les bénéficiaires de la Dotation Élevage Cavac

Ils sont désormais 119 agriculteurs et agricultrices à avoir bénéficié de la Dotation Élevage Cavac pour s'installer. L'occasion de les rassembler le temps d'une journée pour échanger et leur faire découvrir les infrastructures dédiées à l'élevage, notamment Calibio, l'usine d'aliments Bio.

Lancé le 18 octobre 2021 à l'initiative des élu-e-s de la coopérative, la Dotation Élevage Cavac est une enveloppe de 2 millions d'euros abondée sur plusieurs années à destination des éleveurs et éleveuses qui souhaitent s'installer. Pour célébrer sa réussite depuis plus d'un an, une journée de rencontre a été organisée au siège de Bovineo et d'Ovicap, au Margat, à la Ferrière. Au programme: découverte du fonctionnement des groupements de productions animales et visites du centre d'allotement de bovins et de l'usine d'aliments bio à Fougeré.

Des filières de productions animales bien intégrées

Le matin, les jeunes bénéficiaires, notamment ceux en ateliers bovins, ont pu comprendre le rôle du centre de tri

de Bovineo, une fois que leurs animaux sont récupérés de leur élevage. Grâce à ce centre, le groupement Bovineo apporte une véritable expertise pour la mise sur le marché des bovins viandes, notamment par le développement de filières spécifiques comme la valorisation des mâles issus d'élevages laitiers croisés avec différentes races (Angus, Hereford, Limousine).

Puis dans l'après-midi, les jeunes ont visité l'usine d'aliments bio Calibio, basée à Fougeré. Du sommet perché à 42 mètres, ils ont suivi d'étage en étage les différentes étapes de fabrication. Les céréales brutes, oligo-éléments et vitamines sont stockés dans une multitude de cellules individuelles avant d'être mélangés et transformés en granulés. Des recettes sur-mesure pour répondre à la diversité des élevages: volaille, porc, ovin, caprin et bovin.



La Dotation Élevage, une opportunité d'avenir

La Dotation Élevage est une aide directe apportée au début du projet. Elle répond à l'une des principales difficultés de l'installation en agriculture: le manque d'apport et d'accompagnement auprès des structures bancaires. D'autre part, elle accompagne administrativement les projets, en particulier pour faire le lien avec les partenaires financiers et les rassurer. La dotation est un vrai engagement de la coopérative. Les projets d'exploitations sont mûrement réfléchis, bien dimensionnés dans le but de sécuriser l'agriculteur dans l'avenir. ■



Les jeunes bénéficiaires ont admiré la vue en haut de l'usine Calibio.

► ÉVÈNEMENT

Rallye Bio: mieux comprendre le réchauffement climatique pour adapter ses pratiques

C'est au lycée agricole de Luçon-Pétre que les agriculteurs et agricultrices de la région sont venus se retrouver au Rallye Bio. L'évènement organisé par la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire, en partenariat avec Cavac et le Groupe d'Étude Agricole Sud Vendée (GEDA), proposait différents ateliers de réflexion sur l'Agriculture Régénérative, le climat en 2050, ou encore le marché des crédits carbone.

C'est par binôme que les techniciens de la coopérative et de la Chambre ont co-animé la journée. Les agriculteurs et agricultrices étaient invités à suivre un parcours de 5 animations tout au long de la matinée.

Agriculture Régénérative: le bon rôle des Cultures Intermédiaire Multi-Services (CIMS)

Lors de cette journée a été présenté le concept d'Agriculture Régénérative porté par la coopérative. L'objectif? Augmenter la résilience des sols, notamment en favorisant les couverts végétaux, véritables outils de fertilisation et de structuration des sols, et d'optimisation des intrants. Le concept essentiel est de rapprocher de plus en plus les phases de réimplantation des cultures entre chaque récolte. Par exemple, semer des Cultures Intermédiaire Multi-Services (CIMS) juste avant ou après la moisson (dans les 48h), afin de se prémunir de l'érosion, de recréer de la matière organique et donc de renforcer sa réserve utile face aux sécheresses. À titre d'exemple, pour un investissement dans de la semence de trèfle autour de 30 €/ha, on peut raisonnablement espérer une économie de 100 unités d'azote pour une biomasse avoisinant les 3 à 5 tonnes de matière sèche par hectare.



Les ateliers de réflexion étaient co-animés par un binôme de techniciens de la coopérative et de la Chambre d'agriculture.

Modélisation des évolutions climatiques en 2050

Une étude a été menée par la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire dans le cadre du projet ClimatVeg, pour étudier le changement climatique en grandes cultures dans la plaine de Vendée. Un groupe de travail composé d'agriculteurs a été constitué pour définir une ferme de référence en fonction des exigences et particularités de chacun.

- **TYPE DE FERME:**
125 ha en plaine pour 1 UHT.
- **TYPES DE SOL:**
Limon argileux, groie.
- **ASSOLEMENTS:**
Maïs grain, blé, mogette irriguée, lentille, tournesol.
- **INVESTISSEMENT:**
Assurance récolte, enrouleur.

La modélisation a été réalisée à partir des différentes données: météo, prix des intrants (engrais et eau), estimation des rendements.

Les premiers enseignements à relever pour 2050, si l'on reste sur les mêmes systèmes et un réchauffement climatique constant, on estime une perte du chiffre d'affaires de - 25%. Les températures vont progressivement augmenter. Le volume total des précipitations reste le même, mais la répartition évolue, avec une diminution en été et une évapotranspiration accentuée. En hiver, les précipitations augmenteront avec des soucis de saturation en eau dans les parcelles. On peut s'attendre aussi à un raccourcissement du cycle du maïs et du blé qui peuvent impacter la formation des grains. ■

Plus d'informations sur les Cultures Intermédiaire Multi-Services (CIMS)



Télécharger le poster technique

► ÉNERGIE & INVESTISSEMENT

Photovoltaïque agricole: des projets qui s'adaptent à la ferme et non l'inverse

Judi 14 juin, le Gaec Petit Bois recevait une vingtaine d'agriculteurs à l'occasion d'une porte-ouverte consacrée à leur bâtiment agricole photovoltaïque. Solewa, Cavac et l'assureur Thélem ont fait le point sur l'actualité du secteur. Les acteurs prônent le développement de centrales photovoltaïques qui s'intègrent dans la stratégie de l'exploitation agricole.

Depuis l'automne 2021, l'arrêté S21 a redonné un coup de fouet à l'énergie solaire agricole. La réglementation a évolué, réhaussant le seuil des installations de 100 kWc à 500 kWc. Ces nouvelles conditions ont motivé Gwénaél et Christophe Ravon du Gaec Le Petit Bois à investir dans un nouveau projet de 500 kWc sur des bâtiments existants. Il s'ajoutera à deux installations réalisées respectivement en 2019 puis 2021. Les deux agriculteurs ont expliqué les raisons de leur motivation à la vingtaine d'agriculteurs présents lors d'une porte-ouverte le 14 juin. « On a bloqué le projet très rapidement pour bénéficier du tarif de rachat de l'électricité de 12,87 centimes d'euros du kWh. D'autant plus que les frais de raccordement étaient réduits car nous avons déjà investi ». Ce sont ainsi 3 000 m² de panneaux qui seront installés sur plusieurs bâtiments existants (dont une fumière) en fin d'année.

Le solaire est un moyen et pas un objectif pour les agriculteurs

Les projets du Gaec Le Petit Bois sont pleinement en phase avec l'activité de l'exploitation qui comporte un atelier de vaches allaitantes (210 vêlages par an) et 200 hectares de SAU (50 ha de maïs fourrage, 20 ha de blé et le reste en herbe). Le solaire vient en complément, les fonctions prioritaires des bâtiments étant avant tout de loger des animaux, d'offrir de bonnes conditions de travail aux exploitants ou de permettre le stockage du fourrage et/ou du matériel. Si Gwénaél et Christophe ont pris leur décision rapidement, c'est grâce à l'expérience acquise lors de la construction de leurs deux premiers projets avec Cavac et l'entreprise Solewa. Guillaume Cartron, conseiller en projets photovoltaïques au sein de la coopérative insiste auprès des agriculteurs sur le temps de réflexion préalable avant de se lancer : « Il faut faire une



Une vingtaine d'agriculteurs sont venus se renseigner sur le photovoltaïque.

étude de faisabilité qui balaie les paramètres techniques et économiques. On détermine rapidement si le projet est rentable ou non ». La coopérative reçoit actuellement beaucoup de demandes d'étude de faisabilité sur des bâtiments existants. « C'est la surface qui fait la rentabilité, plus forcément l'orientation ou la distance du transformateur électrique. Les banques suivent les projets actuellement », ajoute Guillaume.

L'assurabilité des installations à ne pas négliger

Lorsqu'on conçoit son projet, il convient de penser à son assurabilité. Si l'installation ne peut pas être assurée, rien ne sert d'en construire une ! C'est une évidence rappelée par Yann Poupelin, agent Thelem Assurances, qui a détaillé les critères qui facilitent l'assurabilité : des projets inférieurs à 500 kWc, une installation de panneaux sur des bacs acier en superposition, un local pour l'onduleur avec mur coupe-feu ou bien situé à plus de 10 mètres... Les bâtiments destinés aux animaux peuvent être assurés sans difficulté. Cependant, les projets ne doivent pas dépasser 250

kWc pour un bâtiment d'élevage hors-sol. « Sachez aussi que nous demandons un espace de 2 mètres entre le fourrage et les panneaux », a souligné Yann Poupelin. L'assureur a par ailleurs révélé qu'une nouvelle garantie perte financière en cas de dommage électrique sur un onduleur était à l'étude, comme c'est déjà le cas pour la méthanisation.

Autoconsommation collective: le marché de demain

Pour terminer cette matinée, Guillaume Trapeau et Aurélien Leblay de l'entreprise Solewa ont fait le point sur les perspectives du marché. Aujourd'hui, trois types de projets voient le jour majoritairement : la vente totale de l'électricité, l'autoconsommation totale, l'autoconsommation partielle avec vente de surplus. Les deux experts entrevoient un autre marché d'avenir : celui de l'autoconsommation collective qui consiste à vendre son électricité à des entreprises voisines (moins de 2 km). Le prix de revente est fixé dans le cadre d'un contrat signé directement avec l'entreprise. À date, 200 dossiers d'autoconsommation collective ont vu le jour. ■

► PRODUCTION VÉGÉTALE

Portrait: Damien Chiron du Gaec Le Gab, producteur de plants de pommes de terre

Chaque année, 27 agriculteurs produisent entre 180 et 200 hectares de plants de pommes de terre au sein du groupement de producteurs Plants du Bocage de la coopérative. Damien Chiron s'est lancé il y a 17 ans dans cette production à bonne valeur ajoutée. Installé aux Landes-Genusson, il explique les particularités de cette culture.

« Dans cette parcelle on peut observer 4 variétés. Celles qui sont les plus fleuries, sont les plus précoces, comme Anaïs et Monalisa. Il y a aussi des tardives comme Cephora et Cheyenne avec sa chair rouge caractéristique », indique Damien Chiron. Au sein du groupement, 29 variétés sont produites de avril à septembre. Au Gaec Le Gab, Damien Chiron en produit une partie cette année sur 15 hectares. « Notre proximité avec Les Epesses, lieu historique de cette production et la construction de notre retenue collinaire en 1991, nous ont incités à développer cette culture à bonne plus-value pour valoriser notre investissement d'irrigation et diversifier nos productions », ajoute-t-il. Avec ses 3 associés, son frère, son épouse et sa belle-sœur, ils produisent également du blé, du maïs, des volailles label (Éleveur de Challans) et des taurillons.

Une technique culturale à s'approprier

La production de plants de pomme de terre consiste à obtenir les tubercules qui seront destinés à être replantés. La technique est différente d'une production de pomme de terre de consommation. En effet, pour garantir un taux de germination optimal pour les futurs producteurs, les tubercules doivent être sains, robustes et correctement calibrés et stockés.

Le cycle de culture à l'intérêt d'être court, environ 65 jours, ce qui permet de libérer rapidement la parcelle pour une autre culture. En revanche, elle nécessite un suivi quotidien pour épurer les plants malades ou les repousses, mais aussi irriguer lorsque c'est nécessaire pour obtenir un plant de qualité.

« J'ai planté les tubercules le 25 avril. Les plants ont ensuite levé 3-4 semaines plus tard. Après ce stade, il faut être vigilant contre les attaques de pucerons ou de

taupins. Nous appliquons par exemple régulièrement une huile minérale sur les feuilles qui empêche les insectes de les piquer », détaille Damien Chiron. Vers le 15 juillet le cycle de culture se termine, arrive ensuite l'étape du défanage qui consiste à supprimer les feuilles des plants pour stopper la croissance de la plante. L'objectif ? Laisser les tubercules environ 1 mois dans le sol pour que la peau durcisse et qu'ils résistent aux étapes de récolte, de transport, de triage et de conditionnement.

« Avant le défanage, on suit l'évolution du calibre des pommes de terre pendant 15 jours. Le plant doit se stabiliser entre 35 et 45 mm de diamètre », précise Damien Chiron. ■



Lancez-vous, le groupement vous accompagne !

« Tous les types de terre peuvent correspondre pour cultiver des plants de pomme de terre », rappelle Philippe Paillat, responsable technique du groupement Plants du Bocage. Il réalise le plan de production sur l'ensemble des producteurs du groupement. Chaque année, les surfaces de production varient entre 3 et 10 hectares parmi les producteurs intéressés. Tous les outils nécessaires sont mis à disposition par la CUMA (butage, tamisage, plantation, broyeur, arracheuse, etc.) et le groupement : chaîne de triage, calibrage, conditionnement et expédition.

Le groupement propose une culture « clé en main », avec tout le suivi technique nécessaire et une partie de la main d'œuvre, notamment pour l'épuration. En outre, la précocité de cette production est très attractive pour les acheteurs, car la météo vendéenne permet de fournir des plants en avance face aux grandes régions productrices telles les Hauts-de-France ou la Bretagne.

Contacts : plantsdubocage@cavac.fr

Philippe Paillat
Technicien de Plants du bocage
06 21 94 59 67 - p.paillat@cavac.fr

Franck Giraud
Responsable de Plants du bocage
06 89 33 71 30 - f.giraud@cavac.fr



▶ CAVAC BIOMATÉRIAUX

Le chanvre Cavac prend le large !



Cavac Biomatériaux s'associe au Groupe Bénéteau pour réduire l'impact environnemental de ses bateaux en y intégrant du chanvre dans les pièces de capotage: un mélange de fibres végétales et de verre plus léger, qui réduit la consommation de matières minérales issues de la pétrochimie.

Notre filiale Cavac Biomatériaux qui défibre 15 000 tonnes de paille de chanvre par an, se doit de varier ses débouchés. Car si la majeure partie des fibres est destinée à la fabrication de notre gamme d'isolants Biofib, une autre partie n'y est pas adaptée, comme l'explique Jean-Philippe Perrin, notre responsable marchés des matières techniques. «*Dans le procédé de défibrage, on obtient diverses qualités de paille, que l'on oriente vers différents marchés. Par exemple, la fibre la plus fine et douce est destinée au textile, et la fibre légèrement moins douce mais très propre se retrouve, sur le marché du composite. Un marché en progression qui représente déjà 1 000 tonnes par an et qui couvre différents secteurs comme l'automobile et maintenant le nautisme*».

Pourquoi le chanvre ?

L'objectif étant de réduire l'impact environnemental des matériaux composites, le choix du chanvre s'avère être la meilleure option: une culture régionale, peu gourmande en eau et disponible. L'intérêt d'utiliser le chanvre est également de gagner en poids, un avantage non négligeable dans le secteur nautique. Ainsi, la paille de chanvre, une fois défibrée sur

notre site de Sainte-Gemme-la-Plaine est transformée en feutre de chanvre pour être intégrée dans la fabrication des pièces de capotage. En 2024, ce seront 40 000 m² de feutre de chanvre qui seront utilisés dans le process de fabrication des bateaux du groupe Bénéteau !

Le biosourcé a le vent en poupe

Pour le groupe Bénéteau, l'idée est de s'engager pour un nautisme durable en faisant le choix de ressources davantage recyclables. Il s'agit de verdir ses bateaux en intégrant des matériaux biosourcés à ceux historiquement composés de fibres minérales comme la fibre de verre ou de carbone et donc issues de la pétrochimie. C'est l'entreprise Chomarat, fournisseur historique de Bénéteau, qui a travaillé à la conception d'un complexe chanvre/verre adapté à la construction des capots de bateau. Lancé officiellement en avril 2022 au salon nautique de la Grande-Motte, dans l'Hérault, ce nouveau matériau appelé TER²A MAT est destiné initialement à la fabrication d'un catamaran. Aujourd'hui, l'ambition de Bénéteau est de poursuivre cette démarche d'éco-conception en l'appliquant à tous ses futurs bateaux dans le monde. ■



AGENDA



Les journées analyse du maïs ensilage

AOÛT 2023

Vous souhaitez mesurer la matière sèche de votre maïs ensilage afin de prévoir une date de récolte optimale ?

Consultez dès maintenant les dates* et lieux d'analyse (*modifications possibles au cours du mois)



www.lienlien.fr/analyses-ensilage-cavac

HORAIRES : 9h30 - 12h / 14h30 - 17h

Pour un échantillon représentatif, prélevez 8 pieds le jour de l'analyse (2 heures avant la mesure) dans les zones représentatives de votre parcelle.

*Analyse gratuite ouverte à tous les éleveurs Cavac.



Pièce de capotage de bateau fabriquée avec le nouveau matériau complexe chanvre/verre TER²A MAT



Le feutre de chanvre est utilisé dans la fabrication de matériaux composites destinés aux coques de ponts de bateau.